Préavis de grève de l’intersyndicale du ministère de la Culture à compter du 29 septembre 2026

Madame la Ministre,
Les pressions accrues sur le budget de la culture accentuées par des ponctions malhonnêtes en cours d’exercice (baisses des moyens en loi de Finances, mises en réserves en début d’exercice, annulations de crédits, gels et surgels en cours d’année), affectent gravement les missions du ministère de la Culture et l’ensemble des professionnels du secteur.

L’élaboration du projet de loi de finance 2027 repose sur 54 milliards d’économies et, selon le premier ministre, le budget de l’État « sera le plus rigoureux depuis très longtemps » avec des hausses uniquement pour « le régalien, et l’avenir » – dont la culture ne semble pas faire partie.

Mais la disette n’est pas pour tout le monde avec votre gouvernement : 415 milliards d’euros seront alloués à loi de programmation militaire (auxquels 36 milliards d’euros viennent d’être ajoutés). En parallèle, plus de 200 milliards d’euros sont versés chaque année aux entreprises sans contreparties, ni évaluation ni contrôle. Les dividendes explosent : les grandes entreprises françaises ont distribué plus de 60 milliards d’euros à leurs actionnaires rien qu’entre avril et juin 2026, se classant au 2e rang mondial derrière les États-Unis ! Les 500 plus grandes fortunes de France ont vu leur valeur globale multipliée par 6,6 au cours des 20 dernières années et possèdent désormais 40 % du revenu

national !

À l'heure où les médias et le secteur culturel dans son ensemble sont menacés par l'emprise et l'entrisme de l'extrême droite, une baisse dans les emplois et le budget du ministère de la Culture serait un signal très inquiétant.

Votre gouvernement s'obstine dans le choix de réduire les dépenses publiques et sociales, alors que c'est justement par les salaires, l'emploi et les services publics que l'on peut relancer l'économie et répondre aux besoins de la population.

De surcroît, le pouvoir d'achat des fonctionnaires et des contractuel·les s'effondre : gel pluriannuel de la valeur du point d'indice, arrêt de la GIPA, baisse de 10 % de la rémunération versée aux agent·es placé·es en congé maladie ordinaire…

Ainsi, au ministère de la Culture, la situation sociale, salariale et institutionnelle plonge les personnels dans une insécurité permanente. Dans toutes les administrations et établissements le fonctionnement du service public culturel est menacé : suppressions d'emplois, suppressions de services, restructurations, blocages des salaires, non-paiement de services faits, reculs des droits, hold-up sur les retraites et sur les crédits « Albanel »…

De plus, les événements climatiques vécus ces derniers mois ont révélé l'ampleur de la dégradation des conditions de travail et des difficultés d'organisation liées au manque de personnels.

Pour toutes ces raisons, l'intersyndicale Culture revendique :

En termes de politiques culturelles

- Une loi d'orientation et de programmation pour la Culture basée sur une large concertation avec les citoyen·nes, professionnel·les du spectacle,

associations, institutions et collectivités et un retour effectif à un budget du ministère de la Culture correspondant à 1 % du budget de l'État a minima

En termes de salaires

- Le dégel du point d'indice et l'augmentation des salaires pour rattraper les pertes cumulées depuis des décennies
- « À travail égal, salaire égal » :
 - La résorption des écarts de rémunération entre les contractuel·les et les titulaires qui passe par le dégel des 6.7 M€ voté en 2025 ainsi qu'un plan triennal de financement
 - L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes

- Le rétablissement de la GIPA qui permet de limiter la perte de pouvoir d'achat des personnels bloqués au sommet de leur grille
- L'intégration des primes dans le salaire pour qu'elles comptent pour la retraite
- L'alignement par le haut des primes des titulaires quelle que soit leur affectation, leur filière ou leur genre
- L'augmentation du nombre de promotions
- L'augmentation du montant des retraites et le retour à la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités pour un départ à taux plein

En termes d'emplois

- La création d'emplois publics de fonctionnaires et d'emplois pérennes (CDI) à hauteur des besoins et des missions

- L’ouverture de concours au moins tous les deux ans dans tous les corps ministériels afin de remplacer tous les départs à la retraite sur la période 2020-2030
- Un plan de recrutement d’urgence de 500 agent·es d’accueil, de surveillance et de magasinage au profit de la sphère patrimoine
- Un plan de titularisation et de résorption de la précarité

En termes d’adaptation aux aléas climatiques

- Un plan d’investissement d’urgence pour l’adaptation des locaux de travail, des bâtiments ouverts au public et la protection des collections et du Patrimoine
- La prise en compte des aléas climatiques dans l’organisation du travail en repensant les missions au plus près du réel dans chacun des sites du ministère
- La création d’un dispositif d’autorisations spéciales d’absence pour motif climatique à destination des collègues se voyant dans l’impossibilité de réaliser leurs missions face à ces aléas

En termes de santé

- Une politique de prévention des risques professionnels qui préserve et protège la santé physique et mentale des personnels
- L’abrogation du jour de carence et le retour au maintien de la rémunération à 100% en congé de maladie ordinaire (CMO) et en affection longue durée (ALD)
- Le rétablissement de la rémunération complète en cas de congés pathologique pendant la grossesse
- La mise en place d’un congé de santé hormonale
- Une couverture santé et prévoyance 100% sécurité sociale

En termes d’action sociale

- L’augmentation des crédits d’action sociale pour le logement, la restauration, les places en crèches, les loisirs et la culture
- La prise en charge à 100% des abonnements de transport en commun
- Le renforcement des moyens d’action des associations du personnel

Le présent courrier vaut préavis de grève pour tous les personnels du ministère de la Culture, pour la nuitée en amont du 29 septembre 2026 et des journées suivantes jusqu’à satisfaction des revendications.

Nous vous rappelons que les parties concernées ont l’obligation de négocier pendant la durée de ce préavis de grève.

Nous vous prions d’agréer, Madame la Ministre, l’expression de nos salutations syndicales.

L’intersyndicale Culture :
La CGT-Culture, la CFDT Culture, SUD Culture Solidaires, le SNAC FSU Culture, l’UNSA Culture, la CFTC Culture
Le 22 septembre 2026